

## DECHARGE POUR L'ACCES DIRECT A LA SALLE DES MARCHES

Le soussigné, afin de pouvoir bénéficier d'un accès direct à la salle des marchés (cet accès se limitant à pouvoir passer des ordres directement auprès du trader sans toutefois conférer au soussigné un accès direct à l'infrastructure de trading), déclare accepter les conditions suivantes :

1. Une commission minimum de CHF 100.- est due par le soussigné pour chaque passation d'ordre par téléphone.
2. Des commissions et frais minimums payés par mois d'un montant de CHF 16'666.- (équivalant à CHF 200'000.- par an) et ce, même si le nombre des passations d'ordres par téléphone équivaut à un montant inférieur à CHF 16'666.- par mois (et inférieur à CHF 200'000.- par an).
3. Le client peut résilier cet accord à tout moment ; cependant, tout mois pendant lequel une activité de trading a débuté sera facturé dans son intégralité.
4. Les horaires durant lesquels cet accès à la salle des marchés est disponible sont : Du dimanche 22h00 au vendredi 23h00 sans interruption.
5. Cet accès à la salle des marchés est disponible pour tout type de marché ou produits financiers proposés par FlowBank SA.  
FlowBank SA se réserve le droit de restreindre en tout temps le type de marché/produits financiers éligibles à ce service d'accès.
6. Malgré cet accès direct, FlowBank peut en tout temps et sans motifs restreindre ou supprimer cet accès aux seuls risques du soussigné et les commissions/frais payés mensuellement restent intégralement dus à FlowBank.
7. L'ordre transmis directement au trader peut ne pas être exécuté du tout ou partiellement aux seuls risques du soussigné.
8. En dépit de cet accès direct, l'ordre du soussigné ne sera pas nécessairement exécuté en priorité par rapport à d'autres ordres transmis oralement ou via la plateforme de FlowBank SA.
9. Il est rappelé que le soussigné supporte les risques liés à l'utilisation des communications téléphoniques pour transmettre les ordres (en particulier risque d'interruption et d'interception).
10. Il est rappelé que le soussigné supporte l'intégralité des risques liés aux instruments financiers, à sa décision d'investissement et que FlowBank ne fournit aucun conseil dans le cadre de la fourniture de ce service.
11. Il est rappelé que les conversations entre le soussigné et le trader sont enregistrées conformément à la réglementation applicable.
12. Il est rappelé que les conditions générales de FlowBank SA et autres documents contractuels signés par le soussigné restent applicables pour le surplus.

Date :

Signature :